

EPARGNER

SUR LES

LIVRETS BANCAIRES



Les livrets bancaires sont des comptes d'épargne rémunérés proposés par tous les établissements financiers. Ils peuvent être souscrits dès la naissance, sans frais.

Très accessibles, la plupart des livrets bancaires sont disponibles à partir d'un dépôt de 10 euros. Le plafond des dépôts est généralement élevé. Certains livrets ne sont pas plafonnés.



CE QU'IL FAUT SAVOIR

Leur fonctionnement s'apparente à celui du livret A. Il s'agit d'un placement sans risque et votre argent est disponible à tout moment. Les versements et les retraits s'y effectuent librement. La rémunération est calculée par quinzaine et aucuns frais d'ouverture, de gestion ni de clôture ne s'appliquent. Mais, à la différence des livrets réglementés comme le livret A, le livret de développement durable et solidaire (LDDS) ou le livret d'épargne populaire (LEP), le plafond des dépôts et la rémunération sont déterminés par la banque.

Autre particularité notable : les intérêts sont fiscalisés. Ils supportent l'impôt sur le revenu et les prélèvements sociaux, ce qui érode leur rentabilité. Depuis le 1er janvier 2018 s'applique un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30%. Ainsi, un taux brut affiché à 1% est ramené à 0,70% net de fiscalité.

Il existe deux variantes de livrets bancaires : les « livrets classiques » et les « super-livrets ». Par opposition aux premiers, ces derniers bénéficient d'un taux promotionnel dont les effets ne s'appliquent toutefois généralement que sur de courtes périodes (3 à 6 mois, parfois jusqu'à 12 mois) et/ou sur des montants limités.



LA BONNE ATTITUDE AVANT D'INVESTIR

- Vérifiez les conditions exigées pour souscrire le livret bancaire et/ou bénéficier d'un taux promotionnel (domiciliation des revenus dans l'établissement, dépôt minimum, durée minimum de détention, etc.).
- Comparez les taux bruts et nets (après impôts) avant d'investir. Le taux à déduire de la rémunération brute affichée est de 30% (17,2% de cotisations sociales et 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu).
- Calculez le rendement réel du livret en prenant en compte le taux promotionnel et le taux hors promotion.



LES POINTS À SURVEILLER

- La rémunération des livrets est librement fixée par les établissements bancaires. Non garantie, elle peut évoluer selon les enseignes et fluctue en fonction de l'évolution des marchés financiers.
- Les intérêts sont soumis à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux, ce qui ampute la rémunération au minimum de 30%.
- Les taux promotionnels restent généralement réservés aux nouveaux souscripteurs et s'appliquent sur des périodes limitées. Renseignez-vous sur le taux standard applicable par la suite.



En partenariat avec



• INFO +

La rémunération des livrets bancaires est calculée par quinzaine. Afin d'éviter les périodes non rémunérées, il est recommandé d'effectuer vos dépôts, avant le 1er ou le 15 du mois, et vos retraits, après ces dates.

• UNE QUESTION ?

Contactez Assurance Banque Epargne Info Service au 34 14 (prix d'un appel local).